

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMAATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 121/2023

AU GROUPEMENT MAZARS CAMEROUN-BETA CONSULT SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° FONER/DG/002/CGPMP/PI/2023, conclu avec le FONER, pour un montant total hors taxe de francs congolais trois cent neuf millions cent nonante-six mille neuf cent vingt (CDF 309 196 920) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais deux millions cent soixante-quatre mille trois cent septante-huit, quarante-quatre centimes (CDF 2 164 378,44).

Fait à Kinshasa, le 06/07/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement

Raymond M.L YUMBA
Directeur Général